

## Comment aider l'association de commerçants de ma commune ?

Un partenariat commune / association est indispensable pour les 2 parties : chacun y trouve son intérêt. Pour être efficace, une association de commerçants/artisans doit avoir des moyens d'action suffisants. Ils peuvent se présenter sous trois formes différentes, cumulables entre elles :

- Une aide financière
- Une aide matérielle
- L'implication dans les opérations d'aménagement et de modification des infrastructures

### L'aide financière de la commune pourra se faire en fonction de différents critères :

- La taille de la commune
- Le nombre d'adhérents à l'association
- Le nombre d'animations commerciales réalisées sur l'année
- L'implication de l'association dans une ou plusieurs animations communales (ex : l'accueil des nouveaux habitants, la fête communale.)

*La commune peut par exemple verser une subvention fixe avec une partie variable en fonction du nombre d'adhérents.*

### L'aide matérielle pourra se faire de différentes manières :

- La mise en valeur de l'association au sein des différents moyens de communications de la commune (Plan de situation, site internet, bulletins municipaux)
- La mise à disposition de locaux et/ou de matériel informatique pour les réunions de l'association
- La prise en charge par la commune du secrétariat de l'association
- L'aide des agents communaux pour l'installation de décorations
- Le prêt de matériel pour les animations commerciales

### La municipalité doit avoir un réflexe « association de commerçants/artisans » concernant les opérations d'aménagement ou de modification des infrastructures. Elle doit penser à :

- L'accès pour les livraisons de marchandises dans les commerces
- La disponibilité de stationnement suffisant dans le centre-bourg (mise en place d'une zone bleue si nécessaire)
- L'embellissement de la commune (bacs à fleurs, homogénéité des enseignes, zones piétonnes, fluidité de la circulation permettant l'arrêt sécurisé des clients des commerces, qualité de l'éclairage public...)
- L'accès facilité aux personnes à mobilité réduite

## Contacts